

## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 14 avril 2025 à 18h30.

#### Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Constatations de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 14 avril 2025
4. Signification à l'OMRE (Office Municipal Responsable de l'Évaluation) de l'intention de la municipalité d'ajouter des sous-catégories à son rôle triennal.
5. Mandat de collecte des taxes non-payés par une firme de collection
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**DONNÉ À LA MACAZA CE 11<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2025**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



---

Alain Rheault

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2025.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER



---

Alain Rheault